

La mondialisation du droit des affaires - Droit communautaire et international  
Sylvaine Poillot Peruzzetto  
année 2000- 2001

## Unification/coordination des systèmes juridiques

### **1 Les différentes sources de droit dans les affaires internationales (1<sup>ère</sup> séance)**

- 1.1 Les différents organes
- 1.2 Les différentes normes
- 1.3 Le lien entre les normes

### **2 Les particularités du droit communautaire**

- 2.1 Les règles institutionnelles (2<sup>ème</sup> séance)
- 2.2 Les 4 libertés (2<sup>ème</sup> séance)
- 2.3 Les règles de libre concurrence
  - ententes et abus de position dominante, les règles de fond (3<sup>ème</sup> séance)
  - ententes et abus de position dominante, règles de procédure (4<sup>ème</sup> séance)
  - concentrations et entreprises communes (5<sup>ème</sup> séance)

### **3 La recherche de la loi applicable**

- 3.1 En l'absence de droit matériel unifié : la technique conflictuelle (6<sup>ème</sup> séance)
  - le raisonnement conflictuel
  - les règles d'origine interne et conventionnelle en matière de contrat
  - les réserves au bénéfice des Etats : ordre public et loi de police
- 3.2 L'existence de règles matérielles unifiées (7<sup>ème</sup> séance)
  - Les différentes normes : conventions de droit matériel, coutumes et codes CCI, les règles d'Unidroit
  - la question de la lex mercatoria et des contrats sans loi
  - le passage vers l'unification : les lois modèles

### **4 La recherche de l'autorité compétente (8<sup>ème</sup> séance)**

- 4.1 Les voies de l'unification
  - tribunaux internationaux
  - l'arbitrage
- 4.2 Les voies de la coordination : les règles de compétence internationale

## Préparation des séances

2<sup>ème</sup> séance : les quatre libertés en droit communautaire

- Révision : les quatre libertés et leur développement ; les règles institutionnelles
- Etablissez à partir des quatre libertés la liste des domaines du droit français modifiés par le droit communautaire
- cas pratique : un dirigeant de grande surface est condamné pour violation de l'article 31 de l'ordonnance du 1.12.86 pour irrégularité de ses factures du fait du défaut d'indication du prix unitaire. Le droit communautaire lui donne-t-il un moyen de défense ? Déterminez les arguments de l'avocat du dirigeant et de la DGCCRF et indiquez les étapes de la procédure.
- exposé : propriété intellectuelle et libre circulation

3<sup>ème</sup> séance

Révision : les conditions de fond des ententes et abus de position dominante

- La notion de pratique concertée
- la condition de l'affectation du commerce entre Etats membres
- Le seuil de sensibilité : la communication sur les accords d'importance mineure

Exposés :

- la notion de position dominante collective
- la notion d'entreprise

4<sup>ème</sup> séance

- Révision : la mise en œuvre des règles de concurrence
- La liste des règlements d'exemption par catégorie
- Les étapes de la procédure devant la commission
- Les compétences exclusives et partagées entre organes nationaux et communautaires
- L'application des normes nationales et communautaires en matière d'entente et abus de position dominante
- Fiche de lecture :

Pour un espace européen de la concurrence C. Babusiaux, Dalloz 1998,249

- Cas à résoudre : dans les différents exemples, quel est ou quels sont les entités à saisir :
  - . une entreprise souhaite mettre en place un système de distribution exclusive et elle souhaite s'assurer de la validité de son montage :
  - . une entreprise se voit refuser l'accès au réseau de distribution sélective d'une enseigne connue et veut arguer du caractère anticoncurrentiel du refus
  - . un groupe européen important souhaite acquérir le contrôle de l'un de ses concurrents.
- Exposé : le règlement d'exemption par catégorie 2790 du 22.12.99 relatif aux accords verticaux

5<sup>ème</sup> séance

Révision : concentrations de dimension communautaire et entreprises communes

- les conditions du contrôle communautaire
- l'appréciation des concentrations communautaires
- application des normes nationales et communautaires , compétence des organes nationaux et communautaires et matière de concentration
- définition de l'entreprise commune et régime des entreprises communes

Exposé :

Comparaison du droit français et communautaire de la concentration

6<sup>ème</sup> séance

## Révision :

- le raisonnement conflictuel
- les règles de conflit de lois et plus particulièrement la convention de Rome sur la loi applicable aux obligations contractuelles, la convention de La Haye du 14.3.78 sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaire et de représentation, la convention de La Haye du 16.6.55 sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels
- analyse des arrêts : 1<sup>ère</sup> civ 8.12.98 ; Grenoble 11 janvier et 27 novembre 1996 ; 1<sup>ère</sup> civ 30.10.93
- Fiche de lecture : . Les conflits de loi en droit de la concurrence L. Idot Clunet 1995, 321
- Exposé : le règlement 1346/2000 du 29 mai 1999 sur les procédures d'insolvabilité (article L. IDOT , JCP Entreprise et affaires 2000 N 42 , 1648)

7<sup>ème</sup> séance

## Révision : les différentes règles matérielles unifiées

- Analyse des arrêts relatifs à l'application de la convention de Vienne : 1<sup>ère</sup> civ 23.1.96 ; 1<sup>ère</sup> civ 5.1.99 ; 1<sup>ère</sup> civ 16.7.98 ;
- définitions : lex mercatoria, codes CCI, règles Unidroit, les incoterms
  - fiche de lecture : déclin des spécificités françaises et éventuel retour d'un droit commun européen J.P. Gridel Dalloz 1999, 139
  - fiche de lecture : réinventer le droit commun M. Delmas Marty, Dalloz 1995 chronique 1)
- Exposé/discussion
  - Y a-t-il des contrats sans loi ?
  - Les règles Unidroit sont-elles des règles de droit ?
  - Les codes CCI sont-ils des règles de droit ?
  - La lex mercatoria est-elle règle de droit ?

8<sup>ème</sup> séance

## Révision : compétence internationale et arbitrage

- Fiche de lecture « A la recherche de l'aequitas mercatoria » J.L. Bredin
- Analyse des arrêts Paris 13.6.96 ; Paris 15.2.96
- Analyse de l'arrêt Paris 15.10.97 et des arrêts rendus relativement à l'application de 5 1<sup>o</sup> de la convention de Bruxelles 1<sup>ère</sup> civ 25.2.97, 1<sup>ère</sup> civ 11.3.97 , com 18.3.97
- Exposé : Présentation de la convention de Bruxelles II 28.5.98 RC 98 775

## Problématique

### 1 Les différentes sources du droit des affaires dans un contexte international

- ordres juridiques
- organes
- normes

### 2 Les différentes méthodes juridiques

- droit matériel unifié : pour les seules situations interantionales/ pour l'ensemble des situations
- technique conflictuelle : coordination entre les droits nationaux
- harmonisation entre les droits nationaux (lois modèles)
- superposition d'un ordre juridique à un ordre national :
  - . conventions : supériorité sur la loi
  - . droit communautaire : principe de primauté, principe d'effet direct

### 3 le débat juxtaposition/coordination

- . des normes
- . des méthodes (convention de Vienne)
- . des solutions

### 4 intérêt général / réserve des intérêts nationaux

#### 4.1 intérêts nationaux :

- .lois de police
- . ordre public
- . réserves en droit communautaire
- . réserve dans les Traités
- . principe de subsidiarité

#### 4.2 intérêt général

- droits fondamentaux

OP universel

CEDH

droit du marché ?

- juge universel
- arbitrage